



**Pour diffusion immédiate**

## **DOLLARAMA ANNONCE QUE LE FRACTIONNEMENT DE SES ACTIONS À RAISON DE DEUX POUR UNE EST COMPLÉTÉ**

MONTREAL (Québec), le 18 novembre 2014 – Dollarama inc. (TSX : DOL) (« Dollarama » ou la « Société ») annonce aujourd’hui que le fractionnement des actions ordinaires de la Société à raison de deux pour une par voie de dividende en actions annoncé plus tôt est maintenant complété.

Le 17 novembre 2014, chaque actionnaire de la Société inscrit à la fermeture des bureaux le 10 novembre 2014 a reçu une action ordinaire supplémentaire pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement des actions à raison de deux pour une étant complété, le nombre d’actions ordinaires en circulation de la Société a doublé pour s’élever à environ 131,45 millions d’actions. Les actions ordinaires commenceront à se négocier ex-dividende (en tenant compte du fractionnement) à l’ouverture des bureaux aujourd’hui.

Les actionnaires n’avaient aucune mesure à prendre afin de recevoir ce dividende en actions. Services aux investisseurs Computershare Inc., l’agent des transferts de la Société, fera parvenir aux actionnaires inscrits un avis en vertu du système d’inscription directe indiquant le nombre d’actions ordinaires supplémentaires qu’ils ont reçues à la suite du versement du dividende en actions. Ces actions ordinaires supplémentaires sont détenues sous forme d’inscription en compte et inscrites électroniquement dans le système de tenue de livres de l’agent des transferts, à moins que l’actionnaire inscrit ne demande de recevoir un certificat d’actions. Les propriétaires véritables d’actions ordinaires détenues dans un compte de courtage verront leur compte automatiquement mis à jour pour tenir compte du dividende en actions.

Aux fins de l’impôt sur le revenu du Canada, le montant total du dividende en actions est symbolique. Par conséquent, aucun impôt sur le revenu canadien ne sera payable par les actionnaires à l’égard du dividende en actions. Pour de plus amples renseignements, les actionnaires et les propriétaires véritables devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité.

Toutes les données relatives aux actions et toutes les données par action seront ajustées pour refléter le fractionnement des actions. Par ailleurs, le régime de rémunération fondée sur des actions de la Société ainsi que l’offre publique de rachat dans le cours normal des activités en cours seront modifiés de façon à tenir compte du fractionnement des actions.

### **À propos de Dollarama**

Dollarama est le plus important exploitant de magasins à un dollar du Canada avec 917 magasins au pays. Nous offrons à notre clientèle une gamme d’articles attrayants dans des magasins bien situés, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes. L’objectif de Dollarama est d’offrir une expérience de magasinage uniforme, en proposant une vaste gamme de biens de consommation courante, de marchandises générales et d’articles saisonniers. Nos produits de qualité sont vendus soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d’au plus 3,00 \$.

## Énoncés prospectifs

Certains énoncés dans le présent communiqué de presse portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre volume d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou tout autre événement ou fait nouveau à venir, et ils constituent des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à notre disposition ainsi que sur des estimations et hypothèses que nous avons formulées à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, la conjoncture actuelle et l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances, mais rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats, notre volume d'activité, nos réalisations ou notre rendement réels, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment, sans s'y limiter, les facteurs décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice 2014 (disponible sur SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins; le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse visent à décrire nos attentes en date du 18 novembre 2014, et nous n'avons pas l'intention et déclinons toute obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si nous y sommes tenus en vertu de la loi. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

Pour de plus amples renseignements :

*Investisseurs*

Michael Ross, FCPA, FCA  
Chef de la direction financière et secrétaire  
(514) 737-1006, poste 1237  
[michael.ross@dollarama.com](mailto:michael.ross@dollarama.com)

*Médias*

Lyla Radmanovich  
Cabinet de relations publiques NATIONAL  
(514) 843-2336

[www.dollarama.com](http://www.dollarama.com)